

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JUIN 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2021.68

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	25	Pour :	25
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 10 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du conseil municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Fabrice IGOUNET, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU, Mme Nelly DENES, Mme Mireille OVADIA.

**Secrétaire de séance :** Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : MESURES TRANSITOIRES POUR LE RENOUELEMENT DU PEDT EN 2021-2022 SUITE AU CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE**

**Exposé :**

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, ainsi que, dans la mesure du possible, dans le temps extrascolaire, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Sur la commune d'Aucamville, le PEDT a permis de poser un cadre de référence pour la politique éducative, repris par les ALAE, le Centre de Loisirs et le CLAS pour légitimer leur action.

Il a également permis de réunir l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour de l'organisation de la semaine scolaire des enfants.

Le choix des activités, qui relève de la collectivité avec l'appui de ses partenaires, vise à favoriser l'égal accès de tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap, à des activités qui contribuent à leur développement personnel, au développement de leur sensibilité et de leurs aptitudes intellectuelles et physiques, à leur épanouissement et à leur implication dans la vie en collectivité. Les activités proposées sont listées dans le PEDT.

Le PEDT d'Aucamville est notamment articulé autour de quatre axes :

- Citoyenneté.
- Environnement et Développement Durable.
- Education à la nutrition.
- Ouvertures culturelles et sportives.

La convention signée entre la CAF, la commune d'Aucamville et l'Etat arrive à échéance le 31 août 2021.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, les modalités de renouvellement de la convention sont modifiées. Le travail d'évaluation et de réécriture du projet pour les années à venir est reporté à 2022.

Une convention de transition reprenant pour une durée d'un an les dispositions du PEDT actuel avec pour échéance le 31 août 2022, est proposée pour nous permettre de préparer en toute sérénité la continuité du PEDT pour les trois années à venir.

### **Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L.521-1, L.551-1, D.521-10 à D.521-12, D.411-2 et R.551-13,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 modifié relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret n°2015-996 du 17 août 2015 modifié relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires,

Vu le décret n°2016-1049 du 1er août 2016 modifié autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs,

Vu la circulaire interministérielle n° 2014-184 du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire,

Vu l'arrêté du 17 août 2015 fixant les taux des aides du fonds de soutien au développement des activités périscolaires,

Entendu l'exposé de Mme VIGNE, Troisième Adjoint, et après en avoir délibéré,

### Décide

**Article 1 :** d'approuver la convention de partenariat établissant le projet éducatif territorial nommé "PEdT".

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20210617-17062021\_68-DE  
Reçu le 23/06/2021  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#0C144E545246522D323133313  
0303232359030303139,OU=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,LE-SANT-PAL  
BAN CEDEX,C=FR  
23/06/2021

Délibération n°2021.68 : Mesures transitoires pour la promotion du PEDT en 2021-2022



AUCAMVILLE